

DOSSIER DE PRESSE

28 janvier 2020



**L'ARS La Réunion présente
le bilan des réalisations 2019
et les prolongements en 2020**

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS La Réunion présente le bilan des réalisations 2019 et les prolongements en 2020

Au démarrage d'une nouvelle année, et de la création de l'Agence de Santé de La Réunion, Martine LADoucETTE, Directrice générale, présente le bilan des réalisations de l'année passée, et les premiers prolongements retenus pour 2020. 2019 aura été marqué par de nombreuses avancées dans les domaines d'intervention de l'ARS à La Réunion : prévention et parcours de santé, accès aux soins, inclusion des personnes vulnérables, veille sanitaire, soutien aux hôpitaux publics...

Ce bilan rend compte d'un secteur sanitaire et médico-social dynamique, en évolution permanente et en développement, pour répondre au mieux aux importants besoins de santé de la population, et aux fragilités sociales du territoire.

DU BILAN 2019 AUX PERSPECTIVES 2020

2019, première année de pleine application du Projet Régional de Santé, a permis d'engager de nombreuses réalisations en faveur de la santé des Réunionnais ; la plupart appelle des approfondissements en 2020, au regard des priorités régionales de santé, et des fragilités du territoire :

Sur la prévention et l'organisation des parcours de santé :

- Elaboration d'une nouvelle feuille de route 2020-2023 pour la lutte contre le diabète, en concertation avec les institutions, professionnels de santé, et associations, mais surtout poursuite et renouvellement des actions de prévention et développement de l'offre de sports santé (1,4 M€)
- Renforcement de la prévention des addictions, principalement à destination des jeunes (2 M€)
- Mise en place du service sanitaire, pour les futurs professionnels de santé, acquérant des compétences en prévention, et des publics scolaires, bénéficiaires de davantage de session d'éducation à la santé
- Concrétisation de l'expérimentation d'un parcours de prévention et de soins de l'insuffisance rénale chronique
- Augmentation des capacités de soins en santé mentale, avec de nouvelles modalités de prise en charge, et un engagement pour une réponse plus rapide et étoffée en ambulatoire (+10 M€)

Pour l'inclusion des personnes en situation de handicap :

- Ouvertures de places nouvelles pour les enfants et adultes
- Création d'une plateforme de coordination et d'orientation devant garantir un bilan diagnostique et une prise en charge précoce pour les enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neuro-développement et autisme
- Premiers projets d'accès aux soins adaptés aux personnes handicapées
- Soutien à l'inclusion scolaire des enfants

Pour l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie :

- Amélioration engagée sur le maintien à domicile, et le soutien aux professionnels de ville, aux associations de soins à domicile, et aux aidants naturels, par l'élargissement des missions des équipes mobiles de gériatrie
- Ouverture d'un EHPAD au Port
- Sécurisation des soins par des astreintes infirmières de nuit, et l'initiation de la télémédecine en EHPAD
- Poursuite des expérimentations de diversification des modes d'accueil

Pour la réduction des inégalités territoriales :

- Finalisation du projet de refonte et de développement de l'offre de santé à Cilaos : lits de médecine, maison de santé pluri-professionnelle, hébergement médicalisé pour personnels âgées, unité d'auto-dialyse, élargissement de la télémédecine

Pour une meilleure coordination des professionnels de santé entre eux, et un renouvellement de leurs modes d'exercice :

- Soutien renforcé à la création de nouvelles maisons de santé pluri-professionnelle
- Soutien à l'émergence de projets de santé permettant la constitution de CPTS
- Reconnaissance des initiatives des professionnels de santé pour des innovations organisationnelles : télé-expertise pour les soins des plaies chroniques à domicile, organisation d'une réponse de ville aux demandes de soins non-programmées dans l'Ouest

Pour une limitation des menaces environnementales sur la santé :

- Mobilisation soutenue contre l'épidémie de dengue, dont le nombre de cas, malgré une forte augmentation, a pu être contenu
- Engagement à hauteur de 75% du plan Eau Potable 2016-2022, permettant d'atteindre l'objectif de 85% de la population bénéficiant d'une eau de consommation de qualité en continu

Les **engagements nationaux en faveur de l'hôpital public** ont été également concrétisés à La Réunion :

- Mise en œuvre des premières mesures en faveur des personnels des urgences
- Relance de l'investissement courant à l'hôpital, avec des crédits nationaux et régionaux
- Soutien financier au GHER, couvrant la moitié de ses besoins de trésorerie (+ 6 M€)

PROLONGEMENTS/ PERSPECTIVES 2020

Pour 2020, plusieurs chantiers sont identifiés :

- l'élargissement du dépistage du **diabète**, et le soutien aux patients dans le suivi de leur maladie et l'accès aux soins spécialisés
- l'extension territoriale des programmes de repérage précoces des jeunes avec **addictions**, et l'engagement de projets innovants d'accompagnement vers les soins des buveurs chroniques
- la consolidation de la prévention et de la prise en charge de l'exposition à l'alcool in utero
- la concrétisation d'une organisation de proximité des soins en santé mentale, et la consolidation des prises en charge spécialisées
- des nouveaux services en faveur de **la santé des publics précaires**
- le renforcement des capacités de **scolarisation des enfants avec handicap**
- une offre d'habitat inclusif pour les adultes avec handicap
- l'ouverture de 2 **nouveaux EHPAD** et l'intervention à domicile des équipes mobiles de gériatrie sur tout le territoire
- la labellisation de 1 à 3 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, reconnaissant l'implication des professionnels libéraux dans l'organisation d'actions de prévention, d'accès aux soins, et de coordination de leurs interventions autour des patients
- la poursuite des mesures de **soutien à l'investissement et à l'activité hospitalière**

L'ARS inscrit résolument son action dans la mise en œuvre, à La Réunion, de la **Stratégie nationale de santé**, afin de renforcer l'accès aux soins, la prévention tout au long de la vie, l'accompagnement des publics vulnérables, et la coordination des professionnels et intervenants en santé autour des patients.

Les grandes priorités de l'Agence concernent principalement :

- **la prévention des risques sanitaires** : dengue, coronavirus, eau de consommation humaine
- **la lutte contre le diabète**
- **la prévention et la prise en charge des addictions**
- **l'amélioration du suivi des femmes enceintes et des jeunes enfants**
- **le développement de la santé mentale**
- **l'inclusion sociale et scolaire des personnes avec handicap**
- **l'accompagnement du vieillissement de la population réunionnaise**
- **le soutien aux professionnels de santé et aux établissements de santé**



SOMMAIRE

Prévention et parcours de santé	5
Inclusion des personnes en situation de handicap	10
Accompagnement et prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie	12
Accès aux soins pour tous	13
Nouvelles formes d'exercice et coopération entre professionnels de santé	14
Santé-environnement et crises sanitaires	16
Soutien aux hôpitaux publics	17



L'ARS renouvelle son engagement dans la lutte contre le diabète : une nouvelle feuille de route

La forte prévalence du diabète sur l'île, associée à une prise en charge insuffisante, se traduit par des complications sévères et nombreuses pour les patients diabétiques réunionnais (AVC, insuffisance rénale, infarctus du myocarde, amputations...). Face à une situation épidémiologique préoccupante, l'ARS a clairement renouvelé en 2019 son engagement dans la lutte contre cette maladie, problème majeur de santé publique pour notre territoire.

Trois ans après la conférence de consensus régionale sur le diabète, deux séminaires réunissant institutions, professionnels, représentants de patients, associations, venus nombreux, ont été organisés le 3 octobre, et le 14 novembre 2019 lors de la journée mondiale du diabète. Il s'agissait de faire le bilan partagé des actions mises en œuvre sur le territoire et de préfigurer une nouvelle feuille de route. Ces travaux aboutiront sur une programmation d'actions concrètes visant une prévention accrue du diabète et une amélioration de la qualité de la prise en charge des patients.

Etabli pour une durée de 4 ans, le **programme de lutte contre le diabète 2020-2023 de La Réunion** intégrera également la déclinaison régionale du nouveau Plan National Nutrition Santé (PNNS 4), adopté fin 2019 par le Ministère de la Santé visant une meilleure sensibilisation de la population sur les bons comportements nutritionnels au quotidien.

Prolongement 2020

Le programme de lutte contre le diabète s'articulera autour de 5 axes :

Etendre la connaissance et le partage des données sur le diabète

Une étude est d'ores et déjà conduite sur la qualité de vie des personnes diabétiques par Santé Publique France, avec le soutien de l'ARS. Dès juin 2020, l'ARS disposera également des résultats de l'expertise conduite par l'IRD sur « Alimentation et nutrition en Outre-mer ».

Développer et mieux cibler la prévention

Les collectivités locales seront des partenaires privilégiés, notamment au travers des contrats locaux de santé (CLS) dans lesquels un volet nutrition-santé sera systématiquement inscrit, et de l'identification de « villes actives PNNS ». Cet axe s'appuiera également sur les 5 maisons sport santé de l'île nouvellement répertoriées.

La prévention sera amplifiée également à destination des enfants, et dans le milieu professionnel.

Rendre plus accessible le repérage et le dépistage du diabète

Les projets de santé des 6 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), à constituer sur La Réunion, devront intégrer, dans leurs objectifs de prévention et de parcours, un dépistage ciblé pour les patients à risque, conformément aux recommandations de la HAS et à leur adaptation aux caractéristiques locale, via un outil de ciblage, « RUN RISQUE », à construire avec l'ensemble des acteurs locaux.

Améliorer la qualité des parcours de soins

L'accent sera mis sur des actions à destination des patients et de leur médecin traitant afin d'éviter la survenue des complications sévères, et particulièrement l'accès effectif à une offre d'éducation thérapeutique pour tout nouveau patient.

Au regard de la part de patients diabétiques en écart par rapport aux recommandations de suivi annuel de leur maladie, le dispositif SOPHIA, conduit par l'Assurance maladie, sera mobilisé pour favoriser l'information et l'accompagnement vers les soins de prévention et les consultations spécialisées.

Informier et sensibiliser la population réunionnaise aux enjeux de la nutrition-santé, du diabète et de ses complications

La nouvelle stratégie nationale Nutrition Santé, adoptée fin 2019, sera déployée localement par l'ARS, avec les services de l'Etat, l'Education nationale, les entreprises, les collectivités locales, permettant une meilleure sensibilisation de la population sur les comportements quotidiens. Une campagne de communication sera lancée dans l'année 2020.

L'ARS La Réunion prendra toute sa place dans l'animation et la conduite du programme de lutte contre le diabète. Pour être à la hauteur des enjeux, l'ARS compte sur l'engagement de tous : pouvoirs publics, société civile, professionnels de santé, établissements de santé, associations, élus locaux et représentants de patients. Au regard de ces grands axes, l'ARS et ses partenaires feront connaître, au 1^{er} trimestre 2020, le programme de lutte contre le diabète 2020-2023.

Les Maisons Sport Santé

En 2019, cinq Maisons Sport-Santé ont été référencées à La Réunion par l'ARS et par la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS), selon un cahier des charges national.

Elles sont portées par les structures suivantes :

- Office municipal des sports (OMS) de Saint Paul
- OMS de Saint Joseph
- Office des sports et du temps libre (OSTL) de Saint Pierre
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) « Sakisoigne » de La Possession
- Centre de santé « Kapab » au Tampon.

Ces structures sont destinées à accompagner les personnes souhaitant débiter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être. L'originalité des Maisons Sport-Santé réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé prenant en compte l'âge, l'état de santé et les capacités de la personne à accompagner.

Ces espaces, qui peuvent être intégrés au sein d'une association, d'un hôpital, d'un établissement sportif, s'adressent à des personnes en bonne santé qui souhaitent reprendre ou débiter une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique, ainsi qu'à des personnes souffrant d'affections longue durée, de maladies chroniques ou cancers, nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés.

L'inactivité tue 10 fois plus que les accidents de la route et les bénéfices de l'activité physique et sportive pour la santé ont été prouvés scientifiquement.

Les ministères des Sports et de la Santé ont donc développé ce nouveau dispositif d'accompagnement à l'activité physique et sportive pour les personnes les plus éloignées de la pratique. En lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, elles contribueront au développement de réponses adaptées de proximité.

L'Unité d'appui et de Coordination de l'Education thérapeutique du Patient (UCEP 2.0)

Il s'agit d'un projet expérimental de plateforme de dimension régionale, soutenu par l'ARS, et porté par l'association OIIS Appui (déjà porteuse de la PTA 974). Les patients diabétiques de type 2 en seront les principaux destinataires.

La plateforme vise à :

- assurer la promotion et la coordination d'un programme régional d'éducation thérapeutique (ETP) appelé « RUN Diabète » pour favoriser un développement populationnel de l'ETP diabète sur tout le territoire réunionnais
- proposer un appui aux opérateurs qui la sollicitent dans l'organisation et la mise en place de plusieurs séances éducatives sur le diabète.

L'objectif est de proposer à chaque patient diabétique, nouvellement diagnostiqué, de bénéficier en proximité d'ateliers sur les thématiques suivantes : Comprendre son diabète, Diabète et alimentation, Diabète et activités physiques, et Diabète et compétences psychosociales.

Chaque nouveau patient diabétique inclus dans ce dispositif bénéficiera de ces ateliers, menés par des équipes existantes ou par des professionnels libéraux formés à l'ETP et au programme RUN Diabète. Les séances se dérouleront en individuel ou de manière collective.

Les premières séances éducatives du programme RUN Diabète se dérouleront à partir de février 2020. L'objectif pour cette année est d'inclure 400 nouveaux patients diabétiques réunionnais.

Mise en œuvre de l'expérimentation : « parcours de l'insuffisance rénale chronique »

Depuis 2018, l'ARS a inscrit La Réunion dans une expérimentation nationale d'accompagnement des personnes souffrant d'insuffisance rénale, afin de prévenir l'aggravation de la maladie, de retarder et de préparer l'entrée en dialyse et de favoriser l'accès à la greffe. Pilotée par l'ARS, cette expérimentation est portée par l'association RéuCARE pour une durée de 3 ans.

L'insuffisance rénale, une priorité régionale de santé

A La Réunion, la proportion de personnes prises en charge pour insuffisance chronique terminale est 4 fois plus élevée qu'au niveau national, une situation qui s'explique par la forte prévalence du diabète et de l'hypertension artérielle.

Bien souvent la prise en charge est trop tardive ou se fait en urgence : la première dialyse est réalisée en urgence dans un cas sur trois, une fois sur 10 le patient nécessite un passage initial en service de réanimation.

Le taux de patients inscrits sur liste d'attente pour une transplantation rénale est trois fois moins élevé qu'en métropole, et le recours à la greffe est moins développé.

Objectifs

L'expérimentation vise à organiser un parcours de santé personnalisé pour améliorer la prise en charge et l'autonomie des patients au stade de pré suppléance et de suppléance :

- Réduire le nombre de nouveaux patients arrivant au stade de suppléance
- Réduire le nombre de dialyses en urgence
- Développer la greffe qui reste la modalité la plus adaptée pour une meilleure qualité de vie du patient
- Réduire les ruptures de parcours
- Améliorer l'autonomie des patients
- Développer les prises en charge hors centre : dialyse péritonéale, hémodialyse à domicile, unité de dialyse médicalisée, autodialyse.

Périmètre de l'expérimentation

L'expérimentation à La Réunion porte sur le segment 1 du parcours de l'IRC, au stade de pré suppléance :

- pour préserver aussi longtemps que possible la fonction rénale par de l'information et sensibilisation du patient, une prévention individualisée, un suivi médical, infirmier et biologique régulier
- pour préparer, en cas d'aggravation, le recours à la suppléance en favorisant l'information sur les traitements, la capacité de choix du patient, la poursuite de la prévention, l'inscription sur la liste de demandeurs de greffe

Résultats et cibles :

Sur l'année 2019, 128 patients ont été orientés vers le dispositif expérimental dont 94 patients inclus et suivis par une équipe pluri-professionnelle.

Prolongement 2020

La cible de 2020 est de 250 patients.

Addictions

L'année 2019 a été marquée par l'amplification de la **prévention à destination des jeunes** :

- programmes de prévention des conduites addictives en milieu scolaire ou en centres de formation,
- intégration de la thématique des addictions dans les actions de soutien à la parentalité,
- poursuite de l'expérimentation de **repérage précoce des conduites addictives** dans l'Ouest, associant les professionnels de la jeunesse et les consultations « jeunes consommateurs », et préparation de son extension dans l'Est,
- appel à projet régional, mettant l'accent les programmes d'arrêt du tabac, en lycée ou en centre de formation.

La lutte contre le tabac a été également promue dans les établissements de santé, avec l'objectif « **Lieux de Santé sans Tabac** ».

Hors prises en charge sanitaires et médico-sociales, ce sont près de 2 millions d'euros qui ont été consacrés à la prévention des addictions par l'ARS en 2019.

L'évaluation du **plan régional de lutte contre l'alcoolisation fœtale** a été initiée en 2019 : ce plan a notamment permis d'organiser le repérage et le diagnostic de ces troubles (via la formation des professionnels du premier recours par le centre ressources et la mise en place de deux plateformes diagnostics sur les sites Nord et Sud du CHU de la Réunion), et fait de La Réunion une région pilote dans le domaine.

Pour renforcer l'offre régionale d'aide au sevrage, un **hôpital de jour** de 10 places a ouvert dans le service d'addictologie du site Nord du CHU.

Prolongement 2020

- Livraison de l'évaluation du plan régional contre l'alcoolisation fœtale, et actualisation de ce dernier
- Extension du repérage précoce des conduites addictives des jeunes sur le territoire Est
- Sélection de **nouveaux projets ciblant les adultes à forte consommation d'alcool**, pour soutenir le recours aux soins, et le maintien dans une démarche de santé ; ce public, de par sa consommation, contribuant largement aux mauvais résultats de La Réunion en matière de mortalité et morbidité liée à l'alcool, malgré une consommation en population générale plus faible que la moyenne nationale.
- **Réévaluation des méthodes de prévention en milieu scolaire** dans le cadre d'une convention pluri-annuelle de prévention et promotion de la santé avec l'Académie.

Service sanitaire : former les professionnels de santé à la prévention et accroître les actions de promotion de santé

Le service sanitaire propose, au travers d'une formation théorique et pratique, de permettre aux futurs professionnels de santé d'acquérir des connaissances en intervention en santé publique et d'intégrer ces compétences dans leur pratique professionnelle, en construisant avec eux des actions de prévention et de promotion de la santé :

- **344 étudiants en santé** ont participé au service sanitaire en 2019
- **23 700 collégiens et lycéens** ont bénéficié de ces interventions, au sein de 97 établissements scolaires et de 970 classes
- Thématiques abordées : **addiction, nutrition et activité physique, santé sexuelle.**

Prolongement 2020

Conduit en coopération étroite avec le Rectorat et l'Université, le service sanitaire sera reconduit en 2020, toujours à destination des publics scolaires, en étendant les interventions aux jeunes du RSMA et en intégrant les masseurs kinésithérapeutes en formation.

La Cité Educative du Port

Les Cités éducatives sont un dispositif national, décliné localement à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, et autour du temps scolaire.

La commune du Port a bénéficié du label "Cité éducative", pour son projet co-piloté avec la Préfecture et le Rectorat.

A ce titre, l'ARS contribuera à la réussite éducative de 7 500 jeunes portois, au travers de 3 projets menés à compter de 2020, pour un soutien annuel de 200 000 € :

- Soutien à l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap par la mise en place d'une équipe dédiée d'appui aux personnels enseignants
- Lutte contre l'échec scolaire, par un programme d'intervention précoce auprès des enfants repérés avec troubles du langage et des apprentissages
- Encouragement des comportements favorables à la santé : co-construction d'un programme de prévention et promotion de la santé, à destination des jeunes et de leurs parents, sur les thématiques de la nutrition et des addictions.

La participation de l'ARS à ce projet traduit la volonté de renforcer l'action locale en santé, au côté des collectivités, à l'instar des contrats locaux de santé.

Une offre de santé mentale en croissance

L'année 2019 a été marquée par une augmentation sans précédent de la dotation régionale dédiée au financement de la psychiatrie publique (**10 M€ pour La Réunion**), attestant la volonté d'un rattrapage de l'offre pour cette région déficitaire. Ces crédits ont permis de retenir plusieurs projets prioritaires, dont :

- **le renforcement des capacités d'accueil en soins psychiatriques intensifs**, que ce soit pour les adultes (*création d'une unité de 12 places, soit 36 ETP de professionnels de santé*) ou pour les enfants et adolescents (*extension de l'unité Vanille de 10 à 14 places avec prise en charge des 16-18ans, et renfort de 6 ETP*), pour une mise en œuvre en 2021
- **la réservation de moyens pour une augmentation significative des équipes des centres médico-psychologiques (CMP), pour enfants, adolescents et adultes**, devant apporter dans le cadre d'une réorganisation de leur fonctionnement, une réponse soignante à toute demande de soins dans les 48-72h
- la création d'un **hôpital de jour** dans le Sud (*12 places*)
- **la création d'une équipe mobile Santé mentale – Précarité sur le territoire Sud**, pour favoriser l'accès aux soins des personnes en forte vulnérabilité sociale (*objectif de suivi de 100 patients, 2,5 ETP*)
- **la création d'une équipe mobile pédopsychiatrique d'appui** aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour des publics jeunes souvent confrontés à des difficultés psychologiques lourdes (*objectif de suivi de 150 jeunes, avec 6 ETP*).

De même, l'ARS a conforté l'accessibilité territoriale aux soins en santé mentale, en autorisant une clinique privée dans l'Est, seul territoire encore dépourvu de ce type d'établissement.

Prolongement 2020

Les mesures financées en 2019 vont commencer d'être mises en œuvre ; d'autres développements seront soutenus, dans le cadre du projet territorial de santé mentale en cours de finalisation par les acteurs régionaux de la santé et du social.

Un hôpital de jour ouvrira au sein de la maison d'arrêt de Domenjod, pour la prise en charge psychiatrique renforcée de certains détenus.

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



La politique en faveur des personnes en situation de handicap vise à favoriser en première intention un accompagnement, de préférence en milieu ordinaire, adapté à leurs besoins et aspirations.

Elle promeut l'évolution du secteur médico-social pour soutenir l'insertion sociale, l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle, l'accès au logement et le maintien à domicile.

En 2019, ces orientations se sont traduites dans la croissance de l'offre d'accompagnement médico-social, avec l'autorisation de :

- 2 Pôles de Compétences et de Prestations Externalisés, couvrant l'ensemble du territoire
- 19 places de service et établissement pour enfants avec des troubles du comportement
- 40 places de service pour adultes avec autisme
- 25 places de foyer d'hébergement médicalisé pour adultes avec autisme
- le renforcement de 2 unités au titre de la prise en charge du handicap rare
- la création d'une équipe mobile de soutien à la scolarisation des enfants en situation de handicap
- la sélection du porteur de la plateforme de coordination et d'orientation
- le doublement des crédits dédiés à l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap

⇒ **soit 3 260 000 € de financements nouveaux.**

L'ARS a lancé un appel à projets pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap :

5 projets ont été retenus, pour un coût annuel de **454 000 €**, portant sur des consultations spécialement adaptées, des programmes de soutien lors d'une hospitalisation, des actions ciblées sur la santé sexuelle, ou encore la possibilité pour les personnes sourdes de bénéficier de l'offre de soins de droit commun.

L'ARS a également alloué **7 000 000 €** de crédits exceptionnels aux établissements et services médico-sociaux pour le renforcement des équipes, la formation des personnels, ou l'investissement.

Prolongement 2020

Plusieurs projets sont programmés :

- la mise en fonctionnement effective de la plateforme de coordination et d'orientation, devant garantir un diagnostic et une intervention précoces pour tous les enfants de moins de 7 ans de La Réunion présentant des troubles du neuro-développement, dont l'autisme,
- la création de nouvelles équipes mobiles d'appui à la scolarisation des enfants avec handicap,
- l'ouverture, avec l'Education Nationale, d'une unité d'enseignement pour enfants avec autisme,
- l'ouverture d'un Groupe d'Entraide Mutuelle, espace de convivialité, de socialisation et d'autonomie, pour les adultes avec autisme,
- la poursuite du développement de l'offre d'accompagnement et d'hébergement, notamment pour les adultes, au regard de certains retards d'équipement,
- le lancement d'un appel à projet pour l'habitat inclusif, afin de disposer, au sein de la cité, de logements adaptés aux adultes en situation de handicap, avec un étayage dans leur vie sociale et quotidienne,
- la sélection de projets complémentaires d'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Une plateforme de coordination et d'orientation pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement

Cette plateforme doit garantir un parcours de bilan et une intervention précoces pour les enfants de 0 à 7 ans, présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont l'autisme. Elle sera en capacité d'orienter les enfants, sur prescription médicale, vers un professionnel avec lequel elle aura conventionné.

Tout enfant adressé doit bénéficier d'un bilan et d'une première prise en charge sous 12 mois.

Les médecins de première ligne (généralistes, pédiatres, médecins de PMI) vont être dotés d'un outil d'aide au repérage conçu selon le niveau de développement attendu de l'enfant, de 0 à 3 ans, puis de 3 à 7 ans (outil disponible et validé au niveau national). Des formations au repérage précoce du handicap seront également organisées, associant également les professionnels de la petite enfance et les enseignants.

Ce travail de repérage sera facilité par la mise en place d'une consultation longue, depuis le 11 février 2019, rémunérée à hauteur de 60 €.

Ces médecins pourront alors adresser l'enfant, et ses parents, vers la plateforme qui organisera les bilans diagnostic, et les interventions de différents professionnels libéraux conventionnés ou non conventionnés (ergothérapeutes, psychomotriciens,...) dans le cadre d'un parcours de soins sécurisé et fluide.

La mise en place du « forfait intervention précoce » permettra de financer le recours aux professionnels aujourd'hui non conventionnés par l'Assurance maladie (psychomotricien, psychologue, ergothérapeute) sur une période de 12 à 18 mois, sans attendre les prises en charge de droit commun sur prescription des maisons départementales des personnes handicapées.

A La Réunion, la plateforme est portée par le CAMPS de la Fondation Père Favron, et composée de 5 autres CMPP ou CAMPS (APAJH, ASFA, IRSAM, ALEFPA), afin de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire dédiées au diagnostic et à la prise en charge précoce du handicap chez l'enfant.

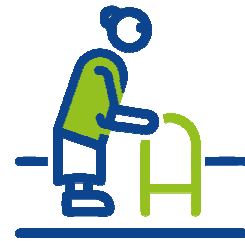
En outre, la plateforme nouera des partenariats avec l'ensemble des structures sanitaires, sociales et médico-sociales et éducatives permettant la mise en œuvre d'une action d'accompagnement précoce, préventive et spécialisée : PMI, MDPH, Education nationale, établissements de santé, Pôles de Compétences et de Prestations externalisées, autres établissements et services médico-sociaux.

La plateforme dispose d'une équipe propre (médecins, coordonnateurs, administratifs) en relation avec les médecins qui orientent les enfants, les parents, et l'ensemble des partenaires mobilisés pour rendre effectif un diagnostic et une première prise en charge rapide.

Calendrier de mise en œuvre :

- **Avril 2019** : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- **Juin 2019** : Comité de sélection (ARS, PMI, MDPH)
- **Septembre à décembre 2019** : Travaux préparatoires
- **27 janvier 2020** : Entrée en fonctionnement de la plateforme

ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE



La Réunion, malgré une population encore jeune, fait face depuis plusieurs années à une augmentation du nombre et de la proportion de personnes âgées, tendance amenée à s'accroître.

Face à ce défi, il convient de :

- prévenir les conséquences médicales et la dépendance liées au vieillissement
- soutenir le maintien à domicile des personnes âgées, solution privilégiée par les personnes elles-mêmes, en mobilisant des services de soins et d'accompagnement
- soutenir les aidants
- développer, avec le Département, l'offre d'hébergement médicalisé, marquée par un fort retard à La Réunion, lorsque la situation des personnes ne permet pas un maintien à domicile
- diversifier les modes d'accueil, et renforcer la qualité et la sécurité des prises en charge.

En 2019, les **équipes mobiles de gériatrie** (CHU Nord et Sud, CHOR et GHER) ont été appelées à déposer des projets d'extension de leurs interventions vers le domicile et en EHPAD. Les 4 équipes mobiles de gériatrie disposent désormais des moyens renforcés d'intervention (augmentation du soutien de 965 000 €, soit 13 ETP supplémentaires), pour :

- organiser les soins à domicile en assurant une prise en charge précoce et coordonnée de la personne âgée,
- favoriser les admissions directes dans les services hospitaliers spécialisés afin de réduire les passages aux urgences des personnes âgées.

Les équipes mobiles de gériatrie

L'équipe mobile gériatrique (EMG) intervient, à la demande, dans l'ensemble des services de l'établissement de santé, notamment dans la structure des urgences, pour :

- dispenser une évaluation gériatrique médico-psycho-sociale et un avis gériatrique à visée diagnostique et/ou thérapeutique ;
- contribuer à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie des patients gériatriques ;
- orienter les patients ;
- participer à l'organisation de la sortie d'hospitalisation ;
- conseiller, informer et former les équipes soignantes.

L'objectif de l'ARS est d'étendre, à partir de 2020, cette intervention à domicile, et en EHPAD, pour :

- évaluer la situation des personnes âgées à domicile
- contribuer à l'élaboration et la mise en place d'un programme de soins et d'accompagnement à domicile
- conseiller les professionnels de santé et services d'aide à domicile
- anticiper le recours à une hospitalisation
- conseiller et soutenir les équipes de soins dans les EHPAD.

Les **équipes des MAIA** (dispositif de coordination des intervenants médicaux, soignants, et sociaux auprès des personnes âgées dépendantes ou atteintes de maladie d'Alzheimer) ont été renforcées, afin de pouvoir suivre davantage de situations, et supprimer d'ici à 2020 les délais d'attente.

L'année 2019 a vu l'**ouverture d'un nouvel EHPAD de 80 places** sur la commune du Port.

L'ARS a également accompagné et financé la *généralisation d'une astreinte infirmière de nuit* dans ses établissements, permettant une meilleure continuité des soins et un moindre recours en urgence à l'hospitalisation.

Elle a poursuivi son soutien financier à 2 expérimentations d'EHPAD « hors les murs », dont l'évaluation sera finalisée en 2020, avant extension.

Prolongement 2020

L'ARS prévoit :

- le déploiement effectif des 4 équipes mobiles de gériatrie, pour leurs interventions à domicile et en EHPAD
- l'ouverture de 2 nouveaux EHPAD au Tampon et à Saint Denis, soit 140 lits supplémentaires,
- le déploiement du recours à la télémédecine en EHPAD pour faciliter l'accès aux soins spécialisés et renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge
- l'ouverture d'une offre d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (5 lits au GHER à Saint André)
- la réalisation d'une évaluation externe de la situation des « pensions marron », afin de disposer, avec le Département, d'un diagnostic permettant de proposer des solutions d'encadrement, d'amélioration et de sécurisation de l'accueil

L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS



La commune de Cilaos connaît des difficultés d'accès aux soins, du fait entre autres de son éloignement géographique. Sur la base d'un diagnostic mené par l'Observatoire Régional de la Santé évaluant les besoins du territoire, l'ARS a engagé un projet de réorganisation de l'offre de soins :

- **maintien de 6 à 7 lits de médecine sur l'Hôpital de Cilaos** : celui-ci répond aux critères des Hôpitaux de proximité, en cours de déploiement au niveau national, ce qui permettra de développer une offre de qualité dans le cadre de la gradation des soins ;
- **création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)**, dans des locaux rénovés sur financement ARS (100 000 € de travaux) : composée de 13 professionnels de santé, elle offrira aux habitants un accès aux médecins généralistes sur des plages horaires élargies, dans le cadre d'une prise en charge coordonnée. Les professionnels travaillent d'ores et déjà au projet de Santé sur des thématiques choisies au regard des besoins du territoire (diabète, vieillissement) ;
- **développement de l'offre pour personnes âgées**, dans un contexte d'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes : accord pour la création de places d'EHPAD, offre actuellement absente de ce territoire, sous-réserve de l'engagement financier de l'ensemble des partenaires (Etat et Collectivités Territoriales) ;
- **création d'une unité d'auto-dialyse** pour les habitants du cirque dont la prise en charge s'effectue actuellement dans les bas ;
- **déploiement de la télémédecine** : la télémédecine a fait ses preuves dans la prise en charge des urgences à l'Hôpital de Cilaos. En l'absence de médecins spécialistes dans le cirque, un travail est mené avec des spécialistes de la côte pour permettre d'offrir aux patients cette modalité complémentaire d'accès aux soins. L'Hôpital de Cilaos a été récemment équipé pour la prise en charge des patients en télé-psychiatrie. Dans le cadre de la MSP qui ouvrira prochainement, il est aussi prévu de réaliser de la télé-expertise pour le dépistage de la rétinopathie diabétique.

Prolongement 2020

- Ouverture de la MSP en février 2020
- Démarrage des consultations de télémédecine pour la psychiatrie, l'ophtalmologie et l'endocrinologie
- Instruction de la reconnaissance d'hôpital de proximité.

NOUVELLES FORMES D'EXERCICE ET COOPERATIONS ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE



Face au vieillissement de la population, à la croissance des maladies chroniques, aux nouveaux modes de recours des patients, mais aussi aux attentes des professionnels de santé eux-mêmes, et aux enjeux de leur démographie, de nouvelles formes d'exercice doivent être élaborées et mises en œuvre avec les médecins, pharmaciens, et paramédicaux :

- Protocoles de coopération, permettant la réalisation de certains actes sous le contrôle du médecin
- Regroupement des professionnels libéraux partageant une même patientèle dans un cadre collectif de travail en équipe
- Reconnaissance de la responsabilité des professionnels de santé libéraux pour organiser par eux-mêmes, sur le territoire, le recours aux soins, les parcours de santé, et développer une prévention inscrite dans la pratique quotidienne du soin.

Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) : l'essor d'une organisation de proximité des professionnels de santé libéraux

10 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sont actuellement en fonction à La Réunion. Elles regroupent, en proximité, des professionnels de santé différents (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes...) partageant une même patientèle, et un projet de santé collectif autour des enjeux de la santé nutritionnelle et du diabète, de la prise en charge des grossesses complexes, du dépistage des troubles du langage et des apprentissages.

Cette organisation propose à chaque patient un collectif de soignants, engagés dans la coordination de leurs interventions, afin d'améliorer les parcours de santé, et d'éviter les ruptures de soins.

En 2019, l'ARS a soutenu l'émergence de **5 nouveaux projets de MSP**, sur les communes de La Possession, de Petite Ile, de Saint Pierre, de Saint Philippe et de Cilaos, en veillant plus particulièrement aux territoires fragiles du point de vue de la démographie des professionnels de santé, et donc présentant des difficultés dans l'accès aux soins :

- aide méthodologique à l'élaboration du projet
- aide financière au démarrage
- édition d'un guide régional à destination des professionnels de santé souhaitant s'engager dans un projet de MSP
- subvention au Groupement régional des MSP, fédérant les porteurs et soutenant les initiatives
- constitution d'une équipe d'appui ARS/Assurance maladie.

Prolongement 2020

- Ouverture de 4 nouvelles MSP (Cilaos, La Possession, Petite Ile, Ligne des bambous à Saint Pierre)
- Poursuite de l'accompagnement des projets de MSP dans un objectif de doublement en 2022.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) : un nouveau mode d'organisation des professionnels de santé en émergence

Les CPTS ont vocation à fédérer, sur un territoire de plus de 80 000 habitants, l'ensemble des professionnels de santé libéraux autour des enjeux de l'accès aux soins, notamment non-programmés, et au médecin traitant, de la prévention, et de l'organisation de parcours de soins associant différentes spécialités médicales voire l'hôpital. Cette nouvelle forme d'organisation des professionnels de santé libéraux ouvre droit à des financements dédiés de l'Assurance maladie, pour assurer la coordination entre professionnels, et financer les actions de prévention mises en œuvre.

3 projets de CPTS ont été initiés par les Unions Régionales des Professionnels de Santé libéraux fin 2018, et accompagnés financièrement par l'ARS.

En 2019, l'ARS a poursuivi, en coopération avec l'Assurance maladie, son accompagnement à cette nouvelle structuration de l'exercice libéral sur le territoire :

- installation d'un comité de pilotage régional, ouvert aux représentants des professionnels de santé
- appel à projet pour sélectionner des accompagnements méthodologiques aux porteurs de projets
- production d'outils de communication et d'information à destination des libéraux
- définition d'une cartographie cible des CPTS, assurant une couverture complète du territoire.

Prolongement 2020

- Consolidation du partenariat avec l'inter-URPS Tip@santé, regroupant l'ensemble des unions régionales de professionnels de santé libéraux, afin de venir en appui de ce nouveau mode d'organisation des professionnels sur le territoire,
- Accompagnement par l'ARS et l'Assurance maladie de la formalisation des projets de santé, pour au moins 2 CPTS, pouvant alors bénéficier d'une convention mobilisant les financements Assurance maladie,
- Initiation de 3 nouvelles CPTS.

Des innovations dans l'organisation des soins

Plusieurs projets, initiés par des professionnels de santé, libéraux ou hospitaliers, ont été soutenus par l'ARS.

Porteurs d'innovations, de facilitation de l'exercice professionnel, et d'amélioration des soins et de leurs accès aux patients, ces projets concernent notamment :

- **la prise en charge à domicile des plaies complexes**, avec le recours, via la télémédecine, pour l'infirmier et le médecin traitant à l'expertise de professionnels tiers : le projet **GECOPLAIE** a ainsi reçu une validation nationale, et bénéficie désormais d'un financement dédié ; 109 patients en ont bénéficié en 2019, pour un objectif 2020 de 400 patients.
- **l'accès à des consultations médicales et infirmières non-programmées**, sur le territoire Ouest : les médecins, pharmaciens, et infirmiers libéraux de l'Ouest se sont organisés pour proposer un accès régulé à des consultations non-programmées afin d'éviter le recours non-justifié aux urgences, et d'encourager le recours à son médecin traitant. Cette initiative comprend une maison de consultation ouverte en 2019 en proximité du service d'urgence du Centre Hospitalier Ouest de La Réunion.

La coopération développée à cette occasion entre les infirmiers, médecins et pharmaciens a fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère de la santé, ouvrant droit à un financement dédié au titre des projets innovants en santé.

- **Plusieurs protocoles de coopération entre professionnels de santé ont été validés ou étendus à La Réunion** ; à ce jour, 10 protocoles sont en application sur le territoire portant principalement sur l'ophtalmologie, la radiologie, l'accompagnement infirmier des maladies chroniques ; leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation en 2020.



Epidémie de dengue : une mobilisation exceptionnelle

La Réunion a connu en 2019 une deuxième vague de circulation du virus de la dengue, touchant principalement les communes du Sud et de l'Ouest de l'île :

- **18 210 cas confirmés**, soit 2,5 fois plus de cas qu'en 2018, et 50 000 cas estimés
- **1 940 passages aux urgences**
- **623 hospitalisations** de plus de 24h dont 18% pour une forme sévère
- **14 décès**, dont 9 classés comme directement liés à la dengue

En réponse à cette épidémie, l'ARS, en coordination avec le Préfet, a mobilisé plusieurs leviers qui ont contribué à limiter l'ampleur de l'épidémie :

La lutte anti-vectorielle (LAV)

- **plus de 200 agents mobilisés sur le terrain** (au plus fort de l'épidémie en mai)
- **Plus de 101 000 maisons visitées** par la LAV en porte-à-porte dans près de **8 500 périmètres** d'intervention (69 000 par les équipes de l'ARS, 32 000 par les dispositifs de renforts)
- **Près de 14 000 gîtes en eau** contenant des larves de moustiques éliminés dans les cours et jardins des particuliers
- **Distribution gratuite de répulsifs aux personnes fragiles**

La mobilisation du système de santé

- **12 000 kits de tests rapides d'orientation diagnostique de la dengue (TROD)** commandés et livrés aux médecins généralistes volontaires et aux services d'urgence hospitaliers

Le soutien aux collectivités locales dans leurs missions de salubrité publique

- **400 parcours emploi compétences (PEC) co-financés par l'ARS** pour les interventions de nettoyage et **200 emplois PEC** pour des actions ciblées de sensibilisation du public au sein des foyers de dengue, soit un total de **800 000 €**

La sensibilisation de la population

- **plus de 450 personnes formées** par les équipes de l'ARS
- près de **100 interventions** de l'ARS ont touchées plus de **8 000 enfants et adolescents** en milieu scolaire ou centres aérés
- **150 actions de sensibilisation menées** par l'ARS aux côtés de divers acteurs, parfois en lien avec des collectivités (CCAS, clubs 3ème âge, évènement public...)

Prolongement 2020

Une reprise de l'épidémie est à craindre pour 2020, avec une remontée des cas signalés depuis le début de l'année, sachant que la dengue est en recrudescence au niveau mondial, et notamment dans les pays de la zone Océan indien :

- un nouvel arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été notifié aux collectivités pour l'année 2019
- un nouveau modèle de TROD plus aisé d'utilisation a été testé fin 2019 au CHU et auprès de médecins volontaires. Une commande est en cours en vue de son déploiement
- la mobilisation des volontaires du SDIS est programmée à partir du 3 février et jusqu'au 31 mai 2020 (20 ETP seront mobilisés début février et augmenteront progressivement pour atteindre 40 en mars)
- l'ARS a renouvelé son soutien budgétaire aux communes pour le recours à des emplois PEC pour 2020

Le plan eau potable, pour permettre aux réunionnais de disposer d'une eau potable en continu

L'eau représente, tout particulièrement en milieu insulaire soumis aux aléas climatiques, une ressource patrimoniale rare et précieuse, qui contribue de façon significative au développement sanitaire, économique et touristique de La Réunion. Le retard structurel de La Réunion en infrastructures de potabilisation génère une qualité sanitaire insuffisamment maîtrisée de l'eau distribuée sur certains secteurs ou lors des événements pluvieux : 47% des abonnés étaient alimentés par des eaux dont la qualité est potentiellement dégradée par les pluies, de façon temporaire mais chronique, en 2016.

Aussi l'ARS a engagé un « Plan Eau potable 2016/2022 », avec la Préfecture, qui repose sur 3 axes :

- **Renforcement des leviers réglementaires :**

16 communes sur 24 font l'objet d'un encadrement réglementaire, sous la forme d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure de réalisation d'unités de potabilisation ;

- **Mobilisation de financement pour les collectivités :**

70 M€ de crédits (Europe, Conseil Régional, Etat et Office de l'Eau) ont été fléchés en faveur de la potabilisation de l'eau, de nature à financer environ 100 M€ de travaux ;

- **Information et sensibilisation des usagers sur la qualité de l'eau :**

Ouverture d'un site internet « **eaurobinet.re** », conçu et développé par l'ARS.

A fin 2019, 14 nouvelles stations de potabilisation de l'eau sont mises en service, 8 ont fait l'objet d'attribution de marchés, et 8 supplémentaires doivent être lancées en 2020, soit l'engagement du plan à hauteur de 75%.

Prolongement 2020

La poursuite de ce plan en 2020 permettra de porter la part des abonnés bénéficiant en continu d'une eau de qualité potable, saine et limpide, à **85% en 2022**.

SOUTIEN AUX HOPITAUX PUBLICS



Premières mesures du Pacte pour les Urgences

Un premier soutien financier pour les services d'urgences a été octroyé aux établissements de santé et à leurs personnels. Des crédits pour la période du second semestre de l'année ont également été délégués pour les services d'urgence et SMUR en fonction des effectifs de chaque établissement de santé et pour l'attribution de primes aux personnels devenues réglementaires (**soit un total de primes de 335 K€**).

Prolongement 2020

Ces financements seront reconduits pour l'année 2020, avec un premier versement de **726 K€**.

En outre, l'ARS pilotera une conduite de projet, associant l'ensemble des établissements publics de santé mais aussi les représentants des professionnels libéraux et le SDIS pour la mise en œuvre effective, sur le terrain, de l'ensemble des mesures prévues au Pacte pour les Urgences.

Premières mesures du plan « Investir pour l'hôpital »

Un plan sur 3 ans est initié par le gouvernement pour soutenir l'investissement au quotidien des établissements de santé publics. L'objectif est de permettre aux établissements de santé d'acheter le matériel indispensable pour le travail des soignants au quotidien. Ce plan national représente **450 M€ dont 150 M€ pour 2019**.

Prolongement 2020

Il se décline au niveau régional pour La Réunion à hauteur de **2 millions d'euros**, pour une première tranche annuelle 2020 avec une répartition permettant de répondre aux besoins prioritaires, en fonction du niveau de vétusté des matériels et de la capacité à investir de chaque établissement de santé.

En outre, un plan national de **reprise partielle de la dette des établissements publics** de santé est en cours d'élaboration pour être décliné dans chaque région au travers d'une contractualisation des hôpitaux avec l'ARS.

Soutien exceptionnel du GHER : national et régional

Le GHER est, depuis son ouverture dans ses nouveaux locaux, est dans une situation financière défavorable. Après un passage en COPERMO Performance, cet établissement poursuit la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant d'améliorer sa performance.

Il est accompagné dans cet objectif par l'ARS avec un soutien financier régional de **2,5 M€ par an**. Un soutien national est également alloué chaque année avec, en 2019, sur proposition argumentée de l'ARS, un versement exceptionnel de **6 M€** contribuant à améliorer sensiblement la trésorerie de l'établissement et à reconstituer une capacité de financement pour le remboursement de la dette.

Soutiens régionaux fléchés

A l'initiative de l'ARS, plusieurs soutiens ont été délégués aux établissements de santé orientés sur plusieurs objectifs comme l'amélioration des prises en charge des patients notamment avec :

- robot chirurgical au CHU pour un montant total de **450 000 €**
- création d'une **équipe de victimologie** basée sur le territoire sud de La Réunion (**+284 068 €**)
- élargissement des missions des **équipes mobiles de gériatrie** couvrant les quatre territoires de santé pour le déploiement de leur activité au lieu de résidence des patients (**+965 000 €**)
- élargissement des missions des équipes mobiles de **soins palliatifs** (**+200 000 €**)

L'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé est aussi un objectif pour lequel l'ARS a délégué des moyens (**+800 000 €**) pour permettre aux établissements de santé (CHU et GHER) de mettre en œuvre un contrat local d'amélioration des conditions de travail.

Au-delà, des mesures ont été prises pour accompagner les établissements de santé supportant certains surcoûts : les soutiens ont permis de neutraliser les surcoûts induits par l'épidémie de la dengue, soit **315K€** pour le CHU, ou encore de prendre en charge financièrement à la réalisation d'un audit portant sur la sécurité des systèmes d'informations des 4 hôpitaux publics.

Les établissements publics de santé de La Réunion auront bénéficié d'un complément de recettes, hors tarification à l'activité, de 19,8M€ pour l'ensemble des activités de soins, dont une aide tout à fait exceptionnelle en trésorerie de 6 M€ pour le GHER, une augmentation des ressources de la psychiatrie publique pour 10 M€, et un effort de re-dotation des bases de financement des SSR pour les 3 établissements concernés de 2,5M€.

